

Le Réseau de chaleur de Pontarlier récompensé par le Ministre de la transition écologique et solidaire

Le 4 décembre 2018, au cours des rencontres nationales des réseaux de chaleur organisées par l'ADEME, à Paris, le réseau de chaleur de Pontarlier a reçu le label écoréseau de chaleur.



Pontarlier : lauréat 2018

François de Rugy, Ministre de la Transition écologique et solidaire, a remis le label Eco-réseau à Dominique Jeannier, 1er vice-Président de Préval Haut-Doubs, en charge de la valorisation énergétique des déchets.

Le réseau de Pontarlier a été retenu parmi les lauréats 2018, sur différents critères de performance :

- **Exigence environnementale**

Le réseau doit véhiculer plus de 50 % d'énergies renouvelables et de récupération. À Pontarlier, 97 % de la chaleur distribuée est issue d'une source d'énergie de récupération : la chaleur issue de la combustion des déchets.

- **Compétitivité économique**

Le réseau de chaleur doit être compétitif par rapport à la solution dite de référence du territoire.

Moyenne nationale : 68€ HT / MWh

Réseau de Pontarlier : 59 € HT / MWh

- **Exigence sociale**

Le réseau doit rendre compte de son service auprès des abonnés et des usagers du service public à travers un lieu de concertation (réunion d'échanges avec les usagers / clients du réseau), ce qui est le cas pour le réseau pontissalien.

Pontarlier : un réseau de chaleur en plein développement

Véritable chauffage central à l'échelle de la ville, le réseau de chaleur de Pontarlier alimente, depuis 1989, en chauffage et eau chaude sanitaire différents types de bâtiments publics et privés avec une énergie provenant de la combustion des déchets.

En tant que propriétaire du réseau, Préval a engagé depuis 2016, un programme d'envergure pour développer le réseau de chaleur : à horizon 2020, ce sont plus de 20 kilomètres de réseau qui desserviront la ville, en distribuant **2 fois plus de chaleur de récupération, et renouvelable qu'en 2015.**

Ce projet est né d'une synergie avec la Ville de Pontarlier, le Département du Doubs, la Région Bourgogne Franche-Comté, l'ADEME mais aussi avec des initiatives privées via la sollicitation de copropriétés ou d'entreprises. Avec le réseau de chaleur, les structures choisissent d'adhérer à une responsabilité partagée pour le choix d'une énergie vertueuse.

Le réseau de chaleur de Pontarlier va continuer à se développer dans les années à venir. Un schéma directeur est en cours de réalisation, associant l'ensemble des acteurs locaux concernés, afin de projeter et planifier les extensions du réseau jusqu'en 2030.

Le réseau de chaleur de Pontarlier en 2018

- > **17 km** de canalisations souterraines
(8 km en 2016)
- > **60 points de livraison** : écoles, équipements sportifs, copropriétés, entreprises, etc
(28 en 2016)
- > **35 000 tonnes de déchets** valorisées en énergie à l'unité de valorisation énergétique de Pontarlier
- > **34 000 MWh** distribués en sous station

Un label national décerné par Amorce*

En créant le label **écoréseau de chaleur** en 2013, Amorce a souhaité distinguer et mettre en avant les performances environnementales, économiques et sociales des **réseaux les plus exemplaires** pour :

- contribuer au développement de la filière en **communiquant mieux sur les atouts de ce mode de chauffage** auprès du grand public, des aménageurs, promoteurs, abonnés, pouvoirs publics, etc.
- valoriser les collectivités locales qui **assurent la maîtrise de ce service public.**

CONTACT PRESSE

Préval Haut-Doubs, service Energie : fvieillemecet@preval.fr / Tél. : 07 71 32 57 15
